Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le
ID : 035-213503600-20260210-DC_2026_011-DE

VITRÉ
Porte de Bretagne
5 Place du Château
35500 VITRE

**DC_2026_011**

*Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal*

# CONSEIL MUNICIPAL DU 09/02/2026

**Secrétaire de séance :** Madame Alexandra LEMERCIER

| | |
|---|---|
| Nombre de conseillers en exercice : 33<br>Présents : 28<br>Votants (dont 2 pouvoir(s)) : 30 | L'an deux mille vingt six, le neuf février<br>le Conseil municipal réuni , après convocation légale,<br>Date de convocation : le 2 février 2026 |

Etaient présents (voix délibératives) :
Monsieur Pierre LEONARDI,Monsieur Paul LAPAUSE,Madame Alexandra LEMERCIER,Monsieur Christophe LE BIHAN,Monsieur Fabrice HEULOT,Madame Anne BRIDEL,Monsieur Jean-Yves BESNARD,Madame Pauline SEGRETAIN,Monsieur Philippe MAIGNAN,Madame Vanessa ALLAIN,Monsieur Nicolas MIJOULE,Madame Marie-Cécile TARRIOL,Monsieur Michel PERRET,Madame Danielle MATHIEU,Madame Catherine DELHOMMEL,Monsieur Emmanuel COUVERT,Monsieur Pierre DUFEU,Madame Nicole GENIN,Monsieur Gontran PAILLARD,Madame Marie-Noëlle MORFOISSE,Madame Caroline PICHOT MALIN,Madame Viviane GUERMONT,Monsieur Lionel LE MIGNANT,Monsieur Bruno LINNE,Monsieur Erwann ROUGIER,Madame Carine POUESSEL,Monsieur Nicolas KERDRAON,Madame Nadège LE FLOCH

Ont donné pouvoir:
Madame Constance MOUCHOTTE représenté(e) par Monsieur Christophe LE BIHAN ,Madame Cécile BESNARD représenté(e) par Madame Anne BRIDEL

Etai(en)t absent(s) :
Madame Isabelle DUSSOUS,Monsieur Daniel NGOSONG,Monsieur Gilles GUILLON

*Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de la Ville de Vitré.*

Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le
ID : 035-213503600-20260210-DC_2026_011-DE

VITRÉ
Porte de Bretagne
5 Place du Château
35500 VITRE

**DC_2026_011**

*Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal*

# DÉLIBÉRATION

## CONSEIL MUNICIPAL DU 09/02/2026

## - Fixation des taux d'imposition pour l'année 2026

L'Adjoint au Maire expose :

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu le code général des impôts et notamment ses articles 1636 B sexies et 1639 A ;
Vu la délibération n°2025_231 du Conseil municipal du 15 décembre 2025, relative au Débat d'orientations budgétaires 2026 ;
Vu l'avis de la commission Finances en date du 21 janvier 2026 ;

Considérant que le Conseil municipal doit, au plus tard le 15 avril de chaque année, se prononcer sur le taux des impôts directs communaux ;

Considérant que la réforme de la taxe d'habitation laisse subsister un taux d'imposition uniquement pour les résidences secondaires et les logements vacants ;

Considérant que le projet de budget principal primitif pour 2026 est équilibré à taux constants ;

**Il est proposé au Conseil municipal :**
**- afin de ne pas augmenter la pression fiscale, de maintenir les taux d'imposition 2026 au niveau de 2025, tels que détaillés ci-après :**

- **taxe d'habitation (résidences secondaires et logements vacants) : 15,01 %**
- **taxe foncière propriétés bâties : 38,31 %**
- **taxe foncière propriétés non bâties : 43,34 %,**

**- d'approuver ces taux ;**
**- de charger Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux et de leur transmettre l'état 1259 complété, accompagné d'une copie de la présente délibération.**

Il est procédé au vote :
**Abstention : 0**
**Nombre de votants : 30**

- Nombre de voix pour : 30
- Contre : 0

**Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal, approuvent la question à l'unanimité des votants.**

Fait à Vitré,

Le Maire,
**Pierre LEONARDI**

VILLE DE VITRÉ MAIRIE (Ille-et-Vilaine)
Signé par Pierre LEONARDI
Maire de Vitré
10 févr. 2026
VITRÉ

La Secrétaire de séance
**Alexandra LEMERCIER**

VILLE DE VITRÉ MAIRIE (Ille-et-Vilaine)
Signé par Alexandra LEMERCIER
Adjointe en charge de la Culture, Patrimoine, Archives, Parc expo
12 févr. 2026
VITRÉ

*Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de la Ville de Vitré.*